

N°2025/018

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur :

Objet :

Signature d'une modification contractuelle (avenant n°1) portant sur le marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert – Lot n°7 – Fourniture et installation d'équipements de cuisine.

Titulaire :

KLM EQUIPEMENTS

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-5,

VU la décision n°2023/041 du 15 Mars 2023 relative à la signature d'un marché portant sur des travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert – Lot n°7- fourniture et installation d'équipements de cuisine,

VU le projet de modification contractuelle présentée par le prestataire KLM EQUIPEMENTS et validé par le maître d'œuvre en charge du suivi de l'opération.

CONSIDÉRANT que le prestataire KLM EQUIPEMENTS sise 12 avenue Suzanne Salomon – 77290 MITRY-MORY, est titulaire du lot n°7 – fourniture et installation d'équipements de cuisine, issu du marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert, notifié le 30 mars 2023.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux supplémentaires liées à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires nécessitent la mise en place d'une modification contractuelle au lot n°7 – fourniture et installation d'équipements de cuisine, issu du marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert, pour un montant de 21 910 € HT soit 26 292 € TTC.

ARTICLE 1 : DÉCIDE de signer avec le prestataire KLM EQUIPEMENTS sise 12 avenue Suzanne Salomon – 77290 MITRY-MORY, l'avenant n°1 portant sur le lot n°7 – fourniture et installation d'équipements de cuisine, issu du marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert, pour un montant de 21 910 € HT soit 26 292 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 254 885.40 € HT soit 305 862.48 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télécours citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - notifiée au prestataire KLM EQUIPEMENTS.

Fait à Vaujours, le 3 février 2025.



Le Maire,

Dominique BAILLY.

Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

« Certifié exécutoire
Compte-tenu de l'affichage
le 25/02/25
et le dépôt en Préfecture
le 14/02/25... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

Mairie de Vaujours
20 rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

